



**CONSEIL DE QUARTIER  
DE NOTRE-DAME-DES-  
LAURENTIDES  
RAPPORT ANNUEL 2017**

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



**CONSEIL DE QUARTIER**

**RAPPORT ANNUEL 2017**

**CONSEIL DE QUARTIER**  
**DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES**

**Le 30 janvier 2018**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Mot du président.....	3
2.	Composition du conseil d'administration .....	4
3.	Limites du quartier .....	5
4.	Assemblées du conseil de quartier .....	6
5.	Consultations publiques .....	7
6.	Les réalisations en 2017 .....	11
7.	Conclusion .....	16
8.	Plan d'action 2018.....	16
9.	Bilan et états financiers au 31 décembre 2017.....	17

## 1. MOT DU PRÉSIDENT

Le rapport annuel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides pour l'année 2017 résume les échanges tenus lors des dix assemblées mensuelles.

Les nouveaux ensembles résidentiels dans le secteur préoccupent les administrateurs et les membres du quartier qui tiennent au respect de balises pour leur approbation. Ainsi, on voudrait rassurer les résidents actuels et futurs sur les implications négatives qui pourraient survenir lors d'érection de murs de soutènement et lors de la construction de résidences sur des sols dont on ne connaît pas encore la capacité portante.

La qualité des cours d'eau, le souci de l'environnement, l'amélioration du réseau de transport en commun (appelé pompeusement la mobilité durable) et la sécurité routière et piétonnière retiennent constamment l'attention des membres. De plus, la Ville a fait trois demandes d'opinion durant l'année. Ce rapport vous les présente.

Le conseil de quartier a fait front commun avec le Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec pour présenter un mémoire sur le SAD (Schéma d'aménagement et de développement incluant la mobilité durable) et un mémoire sur le Règlement pour la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Malgré la faible participation citoyenne aux assemblées qui n'ont pas un sujet brûlant à l'ordre du jour, les administrateurs du conseil font leur bénévolat en donnant de leur temps et de leur énergie. Ils informent les représentants de la Ville des préoccupations et des souhaits de leurs concitoyens.

Notre conseiller municipal, monsieur Patrick Voyer, nous accompagne aux séances et fait le lien avec le conseil d'arrondissement de Charlesbourg. Son écoute et les informations qu'il nous donne sont grandement appréciées. La présence des conseillers et conseillères en consultations publiques de la ville nous apporte une aide précieuse et madame Francine Lafrenière, secrétaire de soutien, nous offre toujours un travail exceptionnel.

Merci à toutes ces personnes qui se dévouent pour la cause citoyenne.

Michel Lambert  
Président

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Denis Béland, président (janvier à mars 2017) ; vice-président (avril à novembre 2017)
- Michel Lambert, administrateur (janvier à mars 2017); président (avril à décembre 2017)
- Jacques Marchand, vice-président (janvier à mars 2017); administrateur (avril à novembre 2017)
- Jacques Turgeon, trésorier (janvier à décembre 2017)
- Mireille Caron, secrétaire (janvier à décembre 2017)
- Jocelyn Simoneau, administrateur (janvier à décembre 2017)
- Pierre Bégin, administrateur (janvier à décembre 2017)
- Kim Girard, administratrice (janvier à décembre 2017)

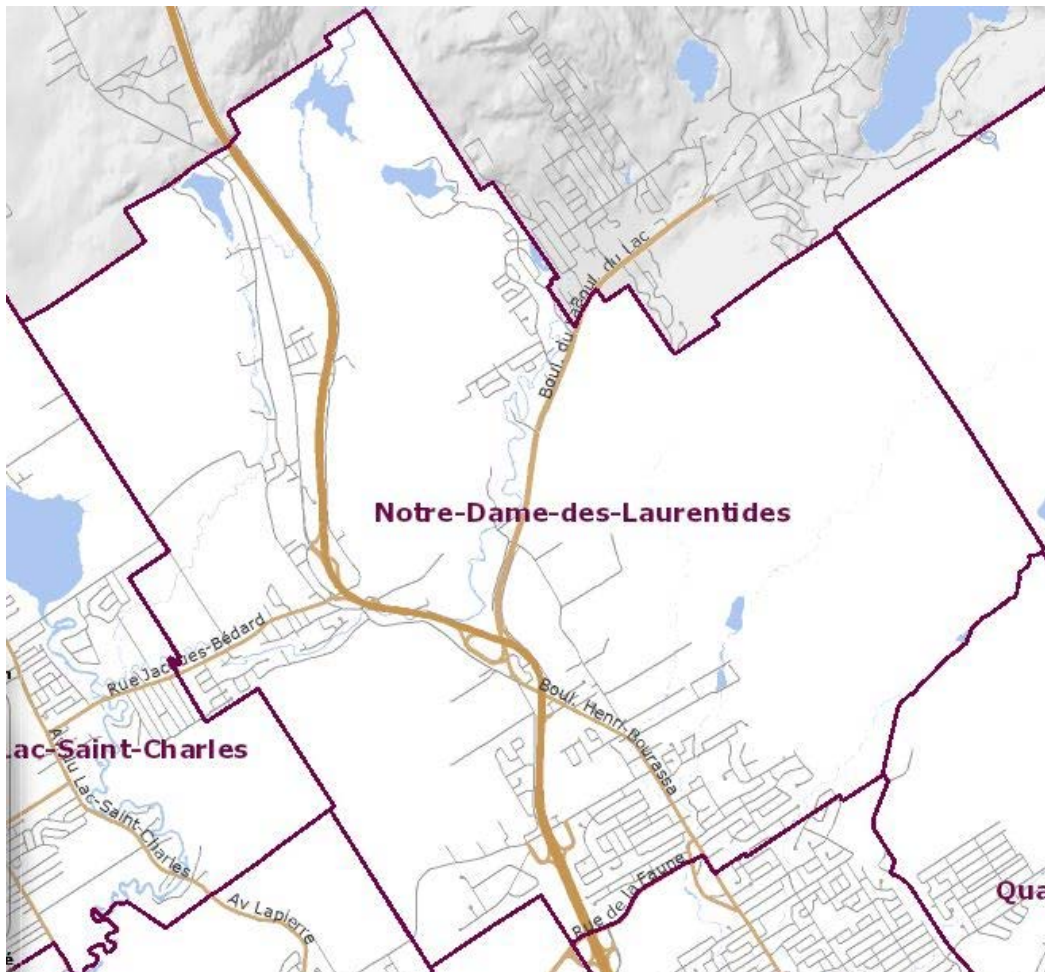
Monsieur Patrick Voyer, conseiller municipal, siégeait également, mais sans droit de vote, pendant toute l'année 2017.

Monsieur Jacquelin Fraser, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec, a assuré le soutien technique et informatif auprès du conseil d'administration pour les mois de janvier à juin 2017. Madame Hélène St-Pierre a poursuivi ce rôle pour les mois de septembre à décembre 2017.

Madame Francine Lafrenière, en tant que secrétaire de soutien, a assumé la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration en 2017.

### 3. LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides sont illustrées par la carte suivante :



Au nord-ouest : la rue Clément et le lac Fortier à la limite Sud de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury

Au nord-est : la limite avec la municipalité du Lac-Beauport

À l'ouest : les limites avec les quartiers Lac-Saint-Charles et Saint-Émile

À l'est : la rivière des Roches et la limite avec l'arrondissement de Beauport

Au sud : la rue de la Faune, la rue des Santolines et le parc de la Montagne-des-Roches

Le quartier est traversé du sud au nord par l'autoroute Laurentienne.

#### 4. ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

<b>Séances du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2017</b>	
11 janvier 2017	7 juin 2017
8 février 2017	6 septembre 2017
8 mars 2017	4 octobre 2017
5 avril (AGA)*	1er novembre 2017
3 mai 2017	6 décembre 2017

\*Assemblée générale annuelle

Note : Une assemblée spéciale a été tenue le 22 mars 2017.

## 5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Au cours de 2017, trois demandes d'opinion ont été adressées aux membres du conseil de quartier. Notons que ces recommandations sont demandées par l'Arrondissement de Charlesbourg afin que le conseil de quartier donne son opinion sur des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

<b>Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 42013Cc et 4201Ra. Règlement R.C.A.4V.Q. 135.</b>
<b>Consultation publique</b> Assemblée tenue le 8 février 2017 au chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55 rue Moïse-Verret, Arrondissement de Charlesbourg. 2 citoyens ont assisté à cette assemblée.
<b>Objet de la demande :</b> Permettre l'agrandissement d'une zone à même une partie d'une zone voisine, ce qui favoriserait l'agrandissement de l'hôtel localisé sur la rue Marigot. Permettre un changement d'usage de l'hôtel en cas de non-viabilité économique par le groupe d'usage H2 Habitation avec services communautaires.
<b>Recommandation du conseil de quartier :</b> <b>À L'UNANIMITÉ</b> , il est recommandé au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de Règlement R.C.A.4V.Q. 135 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux modifications proposées dans les zones 42013Cc et 42014Ra sous réserve :  - qu'il n'y ait pas possibilité d'agrandissement de stationnements vers le golf voisin - qu'on préserve la zone du parc des Moulins.



**Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones**

41092Ha, 41102Pa, 41150Ra, 41151Mb, 41152Cb, 41159Cb, 41184Hb,  
41185Hb et 41186Hb.

Règlement R.C.A.4V.Q. 137.

**Consultation publique**

Assemblée tenue le 8 mars 2017 au chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55 rue Moïse-Verret, Arrondissement de Charlesbourg.

16 citoyens ont assisté à cette assemblée.

**Objet de la demande :**

Permettre le développement d'un projet résidentiel composé d'habitations unifamiliales et bifamiliales au nord de la rue de l'Angelot par le bouclage de cette rue par le nord et à l'ouest du parc du Bon-Pasteur par le prolongement de la rue de Bigorre.

Agrandir les secteurs multifamiliaux existants au nord et le long de la rue George-Muir.

Agrandir les zones commerciales actuelles situées aux sorties de la rue Bernier et de la rue George-Muir de l'autoroute Laurentienne.

La préservation du milieu forestier à l'est immédiat de l'autoroute Laurentienne est aussi assurée par la création d'un espace de conservation naturelle.

**Recommandation du conseil de quartier :**

À L'UNANIMITÉ, il est résolu par les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides de ne pas recommander l'adoption du Règlement R.C.A.4V.Q. 137 modifiant le Règlement de l'arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 41092Ha, 41102Pa, 41150Ra, 41151Mb, 41152Cb, 41159Cb, 41184Hb, 41185Hb et 41186Hb pour les raisons suivantes :

1) Malgré les efforts louables du promoteur, un milieu sensible important, complexe hydro-connecté de milieux humides, serait immédiatement et irréparablement détruit par le développement dans les parties nord et sud du projet.

2) De même, à moyen et à long terme, il est certain que les travaux requis pour l'aménagement de rues et de réseaux d'aqueducs (pluviaux et sanitaires) achèveront de drainer complètement ce qui restera de milieux humides dans l'ensemble du terrain visé. Une douzaine d'hectares de milieux humides au total disparaîtraient pour toujours.

3) Dans la partie nord du terrain, où le promoteur prévoit aménager une nouvelle rue, parallèle à la rue de l'Angelot, la topographie des lieux (importante dénivellation) entraînera inévitablement une forte aggravation du bruit provenant à la fois de l'autoroute 73 et de la cour de la quincaillerie voisine Canac, bruit déjà considérable, déploré par les résidents et affectant leur santé et leur bien-être.

4) L'aménagement d'une rue parallèle à la rue de l'Angelot nécessitera la destruction d'une partie significative de la tourbière boisée servant d'écran protecteur contre le bruit et la pollution atmosphérique en provenance de l'autoroute 73.

5) Les divers déboisements requis pour l'ensemble de ces travaux agrandiront d'une manière importante l'îlot de chaleur généré par la quincaillerie Canac et ses cours, contigus au développement.

6) La nature même des sols, dans les sections nord et sud du projet, présente des risques mal évalués quant à la stabilité des maisons qu'on y construira, et ce, malgré les prétentions selon lesquelles le Service de l'environnement de la ville aurait procédé à un « examen des lieux » (Le Charlesbourg Express, 10 décembre 2014). Des démarches auprès de la Commission d'accès à l'information révèlent au contraire qu'aucun rapport, aucune étude à ce sujet n'ont été réalisés. Il pourrait y avoir des recours judiciaires de la part des propriétaires à venir, si des dommages structurels devaient éventuellement se manifester.

7) Puisque la zone visée par l'ensemble du projet, selon des renseignements tout récents, fait partie du bassin versant de la prise d'eau potable de la Ville de Québec, bassin protégé par le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Québec, il serait d'autant plus inexcusable de s'en prendre à ses milieux humides déjà en péril.

8) Le CQNDL déplore du même souffle que l'étude de caractérisation du terrain visé par le projet et qui a été réalisée pour le compte du promoteur ne soit pas rendue publique par ce dernier, alors qu'il le pourrait.

**Demande d'opinion au conseil de quartier sur le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41125Ha.  
Règlement R.C.A.4V.Q. 144.**

**Consultation publique**

Assemblée tenue le 6 septembre 2017 au chalet Notre-Dame-des-Laurentides, 55 rue Moïse-Verret, Arrondissement de Charlesbourg.

1 citoyen a assisté à cette assemblée.

**Objet de la demande :**

Demande d'ajouter un clin métallique et un clin de bois à la liste des matériaux de revêtement autorisés. Demande d'établir à 75 % au lieu de 100 % le pourcentage minimal de la superficie d'un mur qui doit être recouvert d'un matériau de la liste. Demande de réduire à 5 mètres au lieu de 7 la hauteur minimale d'un bâtiment.

**Recommandation du conseil de quartier :**

**À L'UNANIMITÉ**, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de Règlement R.C.A.4V.Q. 144 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux modifications proposées dans la zone 41125Ha.

## **6. LES RÉALISATIONS EN 2017**

### **JANVIER 2017**

Les promoteurs du projet domiciliaire George-Muir/Groupe Custeau sont venus informer les citoyens présents à l'assemblée mensuelle qu'ils visent l'harmonie avec les citoyens et la Ville ainsi que l'harmonie entre le futur développement et le milieu de vie actuel. Ils ont fait des modifications à la suite de leur présentation préliminaire du projet en novembre 2016. Deux cent trente appartements seraient ajoutés dans ce secteur de la ville. Les administrateurs du conseil de quartier apprécient les efforts des promoteurs quand on se rappelle que le projet initial Nodélo (d'un autre promoteur) visait la réalisation de 1 800 logements, soit une ville dans la ville.

Les administrateurs, par résolution, demandent à la Ville de Québec de s'associer à la municipalité du Lac-Beauport dans son projet de rénover ou de construire une nouvelle piscine intérieure en association avec une ville voisine pour en faire profiter également les citoyens du quartier Notre-Dame-des-Laurentides. Ce sujet est actif depuis 2014.

Une autre résolution présentée à la Ville demande de revoir l'interdiction de stationner sur la rue Sherwood près du CLSC La Source, en permettant un stationnement des deux côtés de la rue pour une période limitée à trois heures durant la journée.

### **FÉVRIER 2017**

La Ville a adressé une demande d'opinion concernant le règlement 135. Le conseil de quartier a recommandé l'adoption de ce règlement (voir le résumé à la section 5 de ce rapport).

On discute de la salinité du lac Clément et de son ensablement à son embouchure. Les sels de déglacage répandus sur les routes à l'est du lac percolent vers celui-ci, situé en contrebas.

Le conseil favorise une consultation générale des conseils de quartier sur le Projet de loi 122 qui donnera aux municipalités plus d'autonomie et de pouvoirs. Un mémoire sera rédigé pour demander de ne pas abolir les processus d'approbation référendaire.

## **MARS 2017**

La Ville a adressé une demande d'opinion concernant le règlement 137. Le conseil de quartier n'a pas recommandé l'adoption de ce règlement (voir le résumé à la section 5 de ce rapport). Une consultation publique a suivi le 14 mars au Conseil d'arrondissement de Charlesbourg où nos arguments n'ont pas été acceptés.

Comme la résolution présentée à la Ville en janvier, demandant de revoir l'interdiction de stationner sur la rue Sherwood près du CLSC La Source, n'a pas été appuyée parce qu'un règlement l'interdisait depuis 2007 et puisqu'il n'y avait pas eu d'étude de circulation à l'époque, le conseil revient à la charge en demandant l'autorisation d'un stationnement des deux côtés de la rue pour une période réduite limitée à une heure trente durant la journée.

Une réunion spéciale a été tenue le 22 mars par le conseil pour la rédaction d'une résolution demandant à la Ville de mettre en attente le projet de changement de zonage en faveur du projet domiciliaire George-Muir/Groupe Custeau, en espérant qu'une étude détermine la délimitation précise du bassin versant de la rivière Saint-Charles et de la prise d'eau potable de la Ville. La résolution a été présentée le 28 mars au Conseil d'arrondissement sans obtenir un appui.

## **AVRIL 2017**

À l'occasion de son assemblée générale annuelle (AGA), les élections des membres administrateurs ont donné les résultats suivants : les huit administrateurs en fonction acceptent de poursuivre leur bénévolat au sein du conseil de quartier et aucun autre citoyen n'offre sa candidature.

Le rapport de l'année 2016 a été déposé ainsi que le rapport des états financiers.

## **MAI 2017**

On procède à la nomination des membres sur différentes fonctions au sein du conseil d'administration. Les élections des membres administrateurs ont donné les résultats suivants : monsieur Denis Béland ne se représente pas à la présidence et est remplacé par monsieur Michel Lambert, monsieur Jacques Marchand ne se représente pas à la vice-présidence et est remplacé par monsieur Denis Béland, monsieur Marchand demeure administrateur, monsieur Jacques Turgeon demeure le trésorier et madame Mireille Caron demeure la secrétaire. Madame Kim Girard, messieurs Jocelyn Simoneau et Pierre Bégin sont élus administrateurs cooptés.

Il a été discuté de la sécurité routière pour certaines intersections de rues où la visibilité est réduite, de la salinité du lac Clément, de la possible construction d'une

piscine intérieure commune à deux municipalités (Québec et Lac-Beauport) et de la nécessité d'analyser les sols pour connaître leur capacité portante.

### **JUIN 2017**

Les administrateurs du conseil souhaiteraient recevoir de la ville un suivi régulier des résolutions émises. Souvent, on ne se sait pas si l'on tient compte des demandes formulées surtout si le conseiller municipal est absent à la réunion mensuelle. Pour sa part, malgré son bon vouloir, le conseiller en consultations publiques n'a pas toujours un retour et une information à nous transmettre.

On félicite la Ville pour le nouvel aménagement du parc Bon-Pasteur.

On favorise l'ouverture d'un bureau de Centre de prévention de la radicalisation comme il en existe un à Montréal.

Le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) a été résumé lors de la réunion par le président du conseil. L'étude est basée sur la croissance prévue du nombre de ménages de 2016 à 2036, soit 28 200 ménages pour lesquels il faudra 10 200 maisons-duplex et 18 000 appartements et condos. Des tableaux et des graphiques illustrent les grands axes de déplacement et les habitudes de déplacement des résidents. Aucune solution n'est présentée. Des auditions seront tenues en août pour obtenir les opinions de différents organismes sur le sujet.

On remercie monsieur Jacquelin Fraser lors de sa dernière présence en tant que conseiller en consultations publiques. Son écoute, ses conseils et ses informations nous furent d'un grand secours.

### **SEPTEMBRE 2017**

En août, le président du conseil a assisté à une réunion des conseils de quartier pour la rédaction d'un mémoire sur le Schéma d'aménagement et de développement.

Madame Hélène St-Pierre est notre nouvelle conseillère en consultations publiques.

La Ville a adressé une demande d'opinion concernant le règlement 144. Le conseil de quartier a recommandé l'adoption de ce règlement (voir le résumé à la section 5 de ce rapport).

Il est encore question de sécurité routière et piétonnière dans le quartier. Divers exemples d'intersections à risque sont notés. Concernant la salinité du lac Clément, situé dans le nord du quartier, on propose des routes blanches durant l'hiver pour

l'avenue de la Rivière-Jaune, le boulevard Talbot et l'autoroute Laurentienne, soit de ne pas épandre des sels de déglacage.

### **OCTOBRE 2017**

Deux représentantes de l'École alternative axée sur la nature viennent donner des informations sur leur projet d'obtenir un local dans le quartier tout en demandant l'appui de notre conseil, appui accordé. Une centaine de familles se sont montrées intéressées avec une préinscription de 300 enfants. La commission scolaire a été avisée. On leur suggère d'approcher certains ministres ou députés provinciaux de la région pour se faire connaître.

À la suite de plaintes de citoyens, on soumet une résolution à la Ville pour obtenir une surveillance policière accrue près des écoles Escalades (Pavillon 1 et 2) lors des entrées et des sorties des élèves. D'autres solutions sont proposées pour ralentir le trafic (ex. : panneaux lumineux temporaires ou permanents). Des responsables des écoles participent à la prévention en avisant les parents du respect des lois de la circulation près des écoles et des autobus scolaires.

Concernant les résolutions, on trouve déplorable de ne pas avoir un suivi régulier (on est pour, on est contre, on y pense, ...). On félicite madame Lafrenière, notre indispensable secrétaire de soutien, pour l'élaboration d'un tableau de suivi des résolutions prises depuis les deux dernières années.

### **NOVEMBRE 2017**

On a obtenu des résultats concernant la sécurité des écoliers, discutée en octobre. Une présence policière accrue a été remarquée. On nous avise de l'impossibilité d'installation de feux lumineux, mais de la possibilité d'une stèle-remorque temporaire au printemps prochain.

Projet Custeau : on a toujours des préoccupations pour les futurs résidents à cause de murs de soutènement à ériger et de la capacité portante inconnue des sols.

La conseillère en consultations publiques nous informe de la tenue d'une formation sur l'urbanisme et le zonage en novembre.

### **DÉCEMBRE 2017**

On prend acte de la démission de deux administrateurs, messieurs Denis Béland et Jacques Marchand. Les membres tiennent à leur adresser de sincères remerciements pour leur implication inestimable et pour toutes les démarches

entreprises à différents paliers administratifs et politiques pour promouvoir la poursuite de la participation citoyenne au municipal.

Grâce à eux et à d'autres citoyens impliqués, leurs actions ont sensibilisé des représentants de la ville à certains enjeux, droits et règlements concernant le domaine résidentiel. Ainsi l'aménagement urbain prévu au nord de la rue George-Muir aura un impact moins négatif sur la flore existante et sur les résidents actuels et futurs.

Il faudra recruter d'autres membres administrateurs pour la survie du conseil et divers moyens seront entrepris (affiches, télévision, Internet, Facebook, journal et rencontres avec des organismes promouvant le bénévolat).

Après deux absences en octobre et en novembre, en raison des élections municipales, notre conseiller réélu revient pour nous dire qu'il y aura un colloque sur la sécurité routière à l'été 2018 et qu'un plan a été déposé pour la partie sud du projet domiciliaire du promoteur Custeau. On met notre conseiller au courant des problèmes récurrents de déneigement, de déglçage et d'accumulation d'eau durant chaque hiver, causé par la présence de côtes dans le quartier.

Les membres sont informés sur le pouvoir d'initiative. Il s'agit de projets ou d'activités pouvant être initiés par un conseil de quartier pour améliorer la qualité de vie et stimuler le développement du quartier en s'associant avec des partenaires du milieu. Un montant annuel maximal de 5 000 \$ peut y être affecté. Ainsi le projet de nettoyage du boisé entourant le parc Bon-Pasteur et le parc lui-même serait une activité à proposer. Il faut fournir certains renseignements à la ville: contexte, objectif, partenaires, détails de l'activité, coûts, échéancier.



## 7. CONCLUSION

Les huit administrateurs du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides ont poursuivi la surveillance des différents dossiers pouvant affecter le bien-être et la qualité des résidants de ce grand quartier.

Certains citoyens ont fait part de leurs projets ou de leurs préoccupations auprès des administrateurs. Ceux-ci sont à l'écoute et transmettent les informations aux représentants de la ville, en émettant des recommandations ou des opinions. La sécurité routière et piétonnière demeure un sujet majeur de discussions, année après année. Le projet domiciliaire du groupe Custeau n'a guère évolué sur le terrain, mais constitue un sujet de préoccupation par son ampleur et son emplacement.

Bien sûr il serait agréable de voir augmenter la participation citoyenne aux séances du conseil, souvent limitée de 1 à 3 personnes. On apprécierait la candidature de nouveaux administrateurs, car on en a perdu deux en novembre dernier.

## 8. PLAN D'ACTION 2018

Voici quelques actions prévues par le conseil de quartier pour l'année 2018 :

- Le partenariat en continu avec les organisations du quartier, notamment la Corporation de loisirs secteur Notre-Dame-des-Laurentides, la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg, la Maison des jeunes La Marginale ainsi qu'avec les autres conseils de quartier ;
- Le projet de piscine intérieure pour le secteur Notre-Dame-des-Laurentides (projet d'association avec la municipalité de Lac-Beauport notamment) ;
- La sécurité routière et piétonnière dans le quartier ;
- Une vigie sur le respect de balises face aux nouveaux projets domiciliaires ;
- Le transport en commun dans le nord du secteur ;
- La protection de l'eau (lac Clément et rivières Jaune et Duberger);
- La promotion du conseil de quartier ;
- Une information régulière sur la page Facebook du conseil de quartier.

## **9. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a commencé l'année 2017 avec un montant de 106,83 \$ en caisse puisque la subvention 2016 au montant de 1 200 \$ n'a été versée qu'en février 2017.

Le budget de fonctionnement du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a donc été de 1 306,83 \$ pour l'année 2017.

La principale dépense du conseil de quartier se situe au niveau des frais de secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux. À cela, il faut ajouter les frais annuels au Registraire des entreprises, les frais fixes de notre institution bancaire et quelques frais pour le café.

Au total, les frais de fonctionnement ont représenté 1 138,84 \$ pour l'année 2017.

Finalement l'année 2017 s'est terminée avec un solde de 167,99 \$.

**CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2017**

ÉTATS FINANCIERS  
 AU 31 DÉCEMBRE 2017

**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2017**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<b>167,99</b>	106,83
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créiteur	<b>0,00</b>	0,00
<b>Actif net</b>	<b>167,99</b>	106,83
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>167,99</b>	106,83

## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

LE CONSEIL DE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF  
NET  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention - Ville de Québec (Fonctionnement)	<b>1200,00</b>	0,00
Autres subventions	-	-
Commandite	-	-
Produits de l'exercice 2017	<u><b>1200,00</b></u>	<u>0,00</u>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	<b>1138,84</b>	799,68
Projets	-	-
Charges de l'exercice 2017	<u><b>1138,84</b></u>	<u>799,68</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>167,99</b>	106,83
	-	-
Actif net non affecté exercice terminé le 31 décembre 2017	<b>167,99</b>	106,83
Radiation année antérieure	-	-
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<u><b>1138,84</b></u>	<u>906,51</u>
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<u><b>167,99</b></u>	<u>106,83</u>